



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer

DDTM 34
Service Agriculture,
Forêt et Espaces
Naturels

Montpellier, le 16 février 2012

Vague de froid : prolongation de la suspension temporaire de la chasse aux bécasses des bois

Les conditions climatiques particulièrement rigoureuses de la première quinzaine de février 2012 ont été préjudiciables aux bécasses des bois. Ces oiseaux ont rencontré ou rencontrent encore par endroits des difficultés pour s'alimenter et se déplacer, les rendant alors plus vulnérables à la chasse.

Ainsi afin d'assurer la protection de ces oiseaux et pour leur permettre de reconstituer leurs réserves lipidiques il a été décidé, par arrêté préfectoral que :

**la chasse à la bécasse des bois est suspendue
du jeudi 16 février 2012 minuit au lundi 20 février 2012 minuit.**

Communiqué de presse

Contact presse : Magali Migeon 04 34 46 60 33 magali.migeon@herault.gouv.fr

DDTM 34 - 520, allée Henri II de Montmorency -CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02 - Tél. : 04 34 46 60 00
Visitez le site internet : www.herault.equipement-agriculture.gouv.fr